

SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE COUBISOU
DU 15 AVRIL 2021

| | | | |
|--------------------------------|----|------------------------------|------------|
| NOMBRE DE MEMBRES | | Date de la convocation | 06/04/2021 |
| afférents au Conseil Municipal | 11 | Date d'affichage convocation | 06/04/2021 |
| en exercice | 11 | | |
| Présents | 11 | | |
| | | | |

L'an **deux mille vingt et un** et le **quinze avril** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bernadette Bélières-Azémar**.

Présents : Bernadette BÉLIÈRES-AZÉMAR, Maire

Patricia NOËL, Camille FONTANIÉ, Gabriel PALAZY, Adjoint.

Julien BERTUOL, Denis BOULDOIRES, Gilles CHARRE, Michel CHÂTENET, Corinne CORDELIER, Frédéric MAUREL, Roger PÈGUES, Conseillers Municipaux.

Patricia NOËL a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune,
- Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Commune,
- Affectation du résultat 2020 – Budget principal de la Commune,
- Vote des taux d'impositions 2021,
- Vote des subventions de fonctionnement 2021,
- Vote du budget principal 2021 – Budget de la Commune,
- Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE) des Hautes-Pyrénées (SDE65) et du Tarn (SDet) pour l'achat de gaz naturel et /ou d'électricité et de services,
- Opération entretien de l'église de Coubisou : Demande de subventions – Plan de financement,
- Acquisition de terrain au Causse,
- Chemins de randonnées.
- Questions diverses.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Aucune observation n'est faite, le compte-rendu de la séance du 27 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

OBJET :

01- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Madame le Maire rappelle au conseil que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette et de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états d'actifs et de passifs, des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdits.

OBJET /

02- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Mme le Maire désigne la 1^{ère} adjointe, Paricia Noël, pour présenter le Compte Administratif 2020 du budget principal. Elle sort de la salle le temps de ce vote.

Les élus sont invités à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL – CA 2020-

| | | DÉPENSES | RECETTES |
|--|---------------------------|-----------------|-----------------|
| RÉALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A 333 508,68 | G 506 501,52 |
| | Section d'investissement | B 346 699,62 | H 287 077,55 |

| | | + | + |
|-----------------------------------|---|-------------------------------|----------------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE 2019 | Report en section de fonctionnement (002) | C (si déficit) | I 119 971,42 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D 2 422,60 (si déficit) | J (si excédent) |

| | | | |
|--------------------------------------|---------|------------|-----------------------|
| = | | = | |
| TOTAL (réalisation + reports) | A+B+C+D | 682 630,90 | 913 550,49 G+H+I+J |

| | | | |
|---|---|-----------|-----------|
| RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2021 | Section de fonctionnement | E 0,00 | K 0,00 |
| | Section d'investissement | F 0,00 | L 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021 | | 0,00 |

| | | | |
|--|--|-------|-------|
| | | = E+F | = K+L |
|--|--|-------|-------|

| | | | |
|----------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 333 508,68 = A+C+E | 626 472,94 = G+I+K |
| | Section d'investissement | 349 122,22 = B+D+F | 287 077,55 = H+J+L |
| | TOTAL CUMULE | 682 630,90 =A+B+C+D+E+F | 913 550,49 =G+H+I+J+K+L |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal, à l'unanimité des Membres présents.

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdits.

OBJET :

03- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **292 964,26 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 | |
|---|-------------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A Résultat de l'exercice | |
| Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | + 172 992,84 |
| B Résultats antérieurs reportés | |
| Ligne 002 du compte administratif, (précédé du signe – si déficit) | + 119 971,42 |
| C Résultat à affecter | |
| = A+B (hors restes à réaliser) | + 292 964,26 |
| (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | |
| D Solde d'exécution d'investissement | - 62 044,67 |
| E solde des restes à réaliser d'investissement | |
| Besoin de financement F | = D+E - 62 044,67 |
| AFFECTATION = C | = G+H 292 964,26 |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 62 044,67 |
| 2) H = Report en fonctionnement R 002 | 230 919,59 |
| DÉFICIT REPORTÉ D 002 | |

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdits.

OBJET :

04- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame le Maire, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération spécifique au vote des taux d'imposition de 2021.

Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation. Il convient donc de ne pas voter de taux pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 :

| | |
|--------------------------|-------|
| | 2021 |
| Taxe Foncière (bâti) | 36,00 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 63,93 |

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdits.

OBJET :

05- VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Maire propose l'attribution d'une subvention communale aux associations suivantes :

| Cpte 6574 | N° | DENOMINATION | MONTANT |
|--------------|----|--|-------------------|
| | 1 | ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES | 100,00 € |
| | 2 | ASSOCIATION DE CHASSE du MONASTERE | 100,00 € |
| | 3 | ASSOCIATION DE CHASSE DE COUBISOU | 100,00 € |
| | 4 | COMITE DES FETES DE COUBISOU | 100,00 € |
| | 5 | COMITE DES FETES du CAUSSE et du MONASTERE | 100,00 € |
| | 6 | GÉNÉRATION MOUVEMENT-Club des Aînés Ruraux (100 €+500 € colis fin année) | 600,00 € |
| | 7 | ASSOCIATION DES AMIS DE NADAILLAC | 100,00 € |
| | 8 | ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS | 100,00 € |
| | 9 | FNACA | 100,00 € |
| | 10 | ADMR (2.72€ X 511 habitants) | 1 389,92 € |
| | 11 | AMICALE DES POMPIERS D'ESTAING | 697,21 € |
| | 12 | CROIX ROUGE | 100,00 € |
| | 13 | PREVENTION ROUTIERE | 100,00 € |
| | 14 | ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES | 80,00 € |
| | 15 | CCAS MONTEZIC/PLATEFORME DE REPIT DE VALADOU (2 p. X 500 €) | 1000,00 € |
| | 16 | RESTAURANTS DU CŒUR | 100,00 € |
| | | TOTAL | 4 867,13 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les propositions telles que décrites ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdit.

OBJET :

06- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 – BUDGET DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2021 concernant le Budget Principal.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT :

| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|---------------------------------------|--|--|--|
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 745 687.74 | 514 768.15 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | (si déficit) | (si excédent) 230 919.59 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 745 687.74 | 745 687.74 |

INVESTISSEMENT :

| | | DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|--------------------------------------|--|---|---|
| V O T E | CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 547 395.70 | 609 440.37 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT | 0.00 | 0.00 |
| | 001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ | (si solde négatif) 62 044.67 | (si solde positif) |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 609 440.37 | 609 440.37 |
| TOTAL DU BUDGET | | 1 355 128.11 | 1 355 128.11 |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- Vote le Budget Primitif 2021 concernant le Budget Principal, à l'unanimité des Membres présents.

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdits.

OBJET :

07- OPÉRATION ENTRETIEN DE L'ÉGLISE DE COUBISOU : DEMANDE DE SUBVENTIONS - PLAN DE FINANCEMENT (Annule et remplace la délibération N° 20210227-01 du 27 février 2021)

Le Conseil Municipal de Coubisou dans le cadre de travaux de strict entretien des Monuments Historiques Inscrits, sollicite l'octroi de subventions auprès de l'État (Ministère de la Culture, Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine), du Conseil Régional et du Conseil Départemental, en vue d'un programme de travaux d'entretien du clocher de l'Église de Coubisou.

Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 10 297€ HT.

Début prévisionnel des travaux : Juin 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Novembre 2021

La Commune inscrit au budget 2021 le montant de ces travaux pour lesquels elle sollicite :

Plan de financement :

| | |
|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Subvention Etat –Ministère de la Culture (25% coût HT) | 2 574,25 € |
| <input type="checkbox"/> Subvention Conseil Régional (20% du coût HT) | 2 059,40 € |
| <input type="checkbox"/> Subvention Conseil Département (20% du coût HT) | 2 059,40 € |
| <input type="checkbox"/> Autofinancement Commune | 3 603,95 € |
| <input type="checkbox"/> TOTAL H.T | <hr/> 10 297,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et son plan de financement,

- Sollicite des subventions au titre des programmes :

" Strict Entretien des Monuments Historiques Inscrits 2021 » du Ministère de la Culture, "Aide à la restauration du patrimoine culturel» du Conseil Régional Occitanie et " Strict Entretien des Monuments Historiques Inscrits 2021" du Conseil départemental de l'Aveyron,

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois et an susdits.

Points ayant été abordés et n'ayant pas donné lieu à délibération :

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. La délibération prise en 2020 est toujours valable. Il n'y a donc pas besoin de la reprendre. Toutefois il conviendra de remplir le tableau correspondant aux points de livraisons demandé par le SIEDA.
- Acquisition de terrain au Causse. Mme le maire informe qu'elle a rencontré, avec M. Châtenet, le propriétaire de la parcelle F 575 et leur donne un résumé de cette rencontre. Après avoir étudié la proposition et les différentes pièces, le conseil demande des précisions supplémentaires concernant ce projet. Il charge Mrs Fontanié et Châtenet de rencontrer les différentes personnes concernées par le projet de la création d'un lotissement.
- Chemins de randonnées :
M. Châtenet expose les différentes réflexions et réalisations sur ce projet porté par le groupe de travail.
 - Une boucle concernant la partie « nord » de la commune est prête. Cette partie a été réalisée en concertation avec les agriculteurs riverains et l'association de chasse du Monastère.
 - Une autre boucle concernant la partie « sud » de la commune est en cours de réalisation. Elle est pratiquement prête. Il reste quelques points à confirmer. Dans ce projet il a été réalisé par des bénévoles et avec l'appui de l'entreprise Burguière Travaux Agricoles de gros travaux de réouverture d'un chemin (le chemin « del couire »).
 - Les 2 circuits sont présentés à l'écran.

Questions diverses :

- Madame le maire informe qu'elle a été saisie par une habitante de la commune concernant la sécurité de l'accès à sa résidence. Pour se rendre à sa maison, elle doit passer sous plusieurs arbres qui se sont couchés de la parcelle supérieure et qui sont actuellement « retenus » par les arbres de la parcelle inférieure. Après visite sur place il s'avère qu'effectivement plusieurs de ces arbres semblent en très mauvais état et qu'ils risquent de finir de tomber sur la route et un véhicule. La propriétaire va être saisie afin de remédier à cette situation. M. Bertuol qui connaît cette personne est chargé de l'informer de cette situation. Un courrier va aussi lui être envoyé.
- Madame le maire informe qu'elle souhaite fermer la mairie du 22 avril au 5 mai afin que la secrétaire puisse prendre ses congés.
- Elle signale
 - * que les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Il conviendra d'équiper le bureau de vote de parois de protection.
 - * qu'il y a eu le 13 avril 2021 au journal télévisé de 13 heures sur France 2, un reportage sur les communes aux noms burlesques. Les communes faisant l'objet du reportage étaient celles de VATAN et ARNAC LA POSTE. Toutefois il y a eu un petit aperçu d'autres communes du groupement et la vidéo tournée pour COUBISOU a été retenue et est donc passée à l'écran.
 - * qu'il peut y avoir, suite au déploiement de la 4G, des perturbations avec la réception de la TNT (antenne râteau). Si tel est le cas, les personnes concernées doivent appeler le centre d'appel de l'ANFR au 0970 818 818 qui signalera le dysfonctionnement auprès de l'opérateur concerné.
- Patricia Noël informe que cette après-midi la toiture de l'église du Monastère a été inspecté à l'aide d'un drone. Elle présente plusieurs photos qui ont été prises. Un point semble vraiment préoccupant au niveau du pilier le plus proche de l'ancienne école. Il est décidé de demander conseil auprès des bâtiments de France, afin que leur spécialiste travaux vienne voir et nous donne des conseils.
- M. Maurel signale qu'entre le hameau de Luc et celui de Pègues, la route s'est déformée de manière importante. Il se demande s'il n'y aurait pas un problème avec une rupture de la canalisation d'eau. Le terrain bouge dans ce secteur et c'est déjà arrivé que la canalisation se soit rompue. On demandera au gestionnaire du réseau de bien vouloir faire les vérifications nécessaires.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 01 h 00.